

Rapport de la Conférence Débat Genre et Changements Climatiques

**Elaboré par
Pierre DEMBELE, Consultant
Mouhamadou Farka Maiga, Consultant**

Octobre 2013

1 Introduction

L'an deux mille treize et le 18 Octobre, s'est tenu dans la salle de conférence Fodé Kouyaté du Centre International de Conférence (CICB), une conférence débat sur le thème **“Droits des Femmes Genre et Changements Climatiques au Mali et Enjeux de la COP19”**. Organisé sous l'égide du Réseau FEMNET/MALI avec l'appui financier de son partenaire Danois KULU, cette s'inscrivait dans le cadre des activités du partenariat entre l'ONG Danoise KULU et FEMNET/Mali pour éclairer l'opinion publique nationale sur les impacts réels et potentiels du changement climatique sur les droits des femmes en vue de promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et de renforcer la participation des femmes maliennes dans les négociations relatives aux changements climatiques. Elle s'inscrit également dans le cadre des préparatifs de la société civile malienne à comprendre les enjeux de la COP19 qui doit se tenir au mois de Novembre 201 » à Varsovie en Pologne.

La conférence a regroupé une cinquantaine de participants dont les Organisations de la société civile évoluant dans le domaine de l'environnement, les changements climatiques et la promotion du genre, les médias (télévision, presse écrite et les radios) les représentants des services techniques, des Partenaires Techniques et Financiers et les personnes ressources.

La liste détaillée des participants figure en annexe 1.

2 Déroulement de la Conférence

Conformément au programme de la conférence, tous les travaux se déroulés sous forme de présentations faites par d'éminents experts du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement/AEDD, du Ministère en charge de la promotion de la femme, et de FEMNET. Ces présentations ont été suivies de débats entre les experts et les participants sous la houlette d'un modérateur.

2.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a enregistré la présence de la Directrice nationale de la Promotion de la femme et famille représentante de la Ministre, le Représentant du Programme des Nations Unies /PNUD, le Conseiller de Coopération de la Belgique au Mali .Un tour de table a permis à tous les participants de se présenter.

Ce tour de table a été suivi du mot de bienvenue de la Présidente de FEMNET/MALI, Mme Mama KOITE DOUMBIA. Dans son intervention elle a remercié les participants pour avoir répondu à l'invitation de FEMNET/MALI. Elle a ensuite rappelé la décision prise lors la COP 18 tenue à DOHA au Qatar en 2012 relative à la promotion de l'équilibre entre hommes et femmes au renforcement de la participation des femmes dans les négociations de la Convention et dans la représentation des Parties au sein des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto. Elle a fini son intervention par plaider pour la prise en compte du genre dans les politiques et projets de lutte contre les changements climatiques.

L'ouverture de la conférence a été faite par la représentante du Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Mme Fanta Keita Directrice Nationale de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille.

Dans son intervention, Mme Fanta Keita a tout d'abord remercié les participants pour avoir répondu massivement à l'invitation. Elle a salué la présidente de FEMNET/Mali pour son engagement pour défendre la cause des femmes à tous les niveaux. Elle a ensuite invité ses sœurs femmes à renforcer leurs capacités toute chose selon la directrice est nécessaire pour réussir un bon plaidoyer pour la prise en compte du genre. Selon la directrice les femmes sont parmi les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, en raison de leur accès

limité aux ressources naturelles, aux financements, aux intrants et autres outils / équipements agricoles, ainsi qu'à l'information, en raison de contraintes culturelles. Elles doivent donc être au centre des solutions de lutte contre les changements climatiques. La Directrice a terminé son allocution en invitant les femmes à la production de documents pour porter la voix des femmes au niveau national et international dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.

L'allocution de la directrice a été suivie d'une suspension pour permettre aux officiels de se retirer et aux participants de prendre la pause café.

2.2. Présentation du programme de la conférence par le Modérateur, Monsieur Mouhamadou Farka Maiga, Consultant

Monsieur Maiga a présenté le programme de la conférence qui comprenait :

- Une présentation de l'Agence de l'Environnement sur les Changements Climatiques (AEDD), sur les Enjeux et Défis de la COP19, par Monsieur Daouda Diallo et Monsieur Sékou Koné,
- Une présentation sur le cadre juridique des droits des femmes, par Mme Bouaré Bintou Foune Samaké, Présidente de WILDAF/MALI,
- Une présentation sur le thème femme et défi climatique par Mme Mama Koité Doumbia, Présidente de FEMNET/MALI.

Après cette présentation du programme le modérateur a donné la parole à Monsieur Abdoulaye Bayoko, Représentant du PNUD /Mali invité et personne ressource expert sur les changements climatiques au Mali (Ancien Coordinateur de l'Elaboration du PANA, et de l'élaboration de la première et deuxième communication nationale) et actuellement Conseiller Changements Climatiques au PNUD.

Monsieur Bayoko dans son propos a expliqué en des termes très simples les changements climatiques et ses causes. On pouvait retenir que le changement climatique est une tendance à la modification des paramètres climatiques que sont le temps, la pluviométrie, l'humidité, l'ensoleillement etc. Il a indiqué que ce changement est dû à l'effet de serre qui est un phénomène naturel. L'atmosphère qui a des fenêtres permet de réguler le rayonnement solaire mais avec l'activité humaine l'homme a contribué à augmenter les gaz à effet de serre qui bouchent les fenêtres atmosphériques et dont la terre se réchauffe entraînant une modification du climat. Il a ensuite parlé des impacts du changement climatiques sur l'agriculture, la santé (la modification de la ceinture de la méningite et du paludisme à certaines zones du Mali) etc.

Après cette parenthèse de M. Bayoko on pouvait maintenant suivre les présentations prévues dans le programme.

2.3. Présentation Enjeux et Défis de la COP19, par l'AEDD

La présentation a été faite par M. Daouda Diallo, Chef de Section Accords Multilatéraux sur l'Environnement à l'AEDD et appuyé par le Chef de Section Financement et Point Focal du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour le Mali.

L'exposé a porté sur les généralités sur les changements climatiques et les enjeux de la COP19.

Le présentateur a défini les changements climatiques, à travers une modification des paramètres qui caractérisent le climat à savoir la température, la pluviométrie, la vitesse du vent, etc. Il a également expliqué l'effet de serre comme cause des changements climatiques

avant de préciser les gaz à effet de serre et leurs sources. La durée de vie de principaux gaz à effet de serre et leur potentiel de réchauffement a été également présentée. Ainsi on a le CO₂ a une durée de vie de 125 ans dans l'atmosphère, le méthane CH₄ a une durée de vie dans l'atmosphère de l'ordre de 12 ans et un potentiel de réchauffement 21 fois plus élevé que celui du CO₂. Quand au N₂O il a une durée de vie de 150 ans et un potentiel de réchauffement estimé à 310 fois celui du CO₂. Les gaz fluorés selon le présentateur ont une durée de vie de 120 ans et un potentiel de réchauffement estimé à 16 000 fois celui du CO₂.

Selon le présentateur les impacts des changements climatiques sont multiples et touchent à la fois l'environnement, et les communautés à la base, dont l'économie repose sur le secteur primaire, feront plus les frais. Parmi les impacts énumérés par le présentateur il ya : l'aggravation de la désertification, l'augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, etc.), la baisse de la productivité Agricole et menaces sur la sécurité alimentaire, l'élevage de plus en plus difficile, la recrudescence des maladies respiratoires et celles transmises par vecteurs, insectes,... (accentuation du paludisme), les tensions sociales, l'exode rural voire la migration.

Au compte des actions entreprises par le Mali pour faire face aux changements climatiques, le présentateur a mentionné : i) la signature et ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) le 22 septembre 1992 et le 28 décembre 1994, ii) la signature et ratification du Protocole de Kyoto respectivement le 27 janvier 1999 et le 28 mars 2002, iii) l'inventaire des gaz à effet de serre, l'élaboration du PANA, l'élaboration d'une politique nationale sur les CC etc..

Pour finir le présentateur a identifié les enjeux de la COP19. A cet effet il a rappelé les deux organes subsidiaires permanents de la Conférence des Parties et les résultats engrangés depuis le démarrage des négociations sur les changements climatiques.

Parmi les enjeux de la COP19 le présentateur a parlé de la position des pays africains sur l'ensemble des travaux non conclus à Doha dans divers domaines thématiques et mandats pour être finalisés lors de la CdP-19/CMP-9 à savoir :

- Finance (mobilisation des 100 milliards de dollars d'ici 2020)
- Programme de travail sur le financement axé sur les résultats (REDD+)
- L'importance d'avoir des résultats en accord avec le Plan d'Action de Bali
- Le Fonds Vert Climat (GCF)
- Les Mécanismes de transfert de technologie
- La transparence des actions de mise en œuvre
- L'application des principes et du contenu de la Convention
- Au cours de la réunion des organes subsidiaires tenue à Bonn, en Allemagne, en Juin 2013, les PMA (y compris le Mali) ont interpellé les pays industrialisés à fournir des informations détaillées sur les financements qu'ils ont promis pour aider les pays vulnérables à s'adapter aux effets des changements climatiques.

2.4 Présentation du cadre juridique des droits des femmes, par Mme Bouaré Bintou Founé Samaké, Présidente de WILDAF/MALI

Cette présentation a essentiellement sur une analyse des cadres juridiques existants en matière de promotion des droits des femmes pour faire ressortir les dispositions qui appellent à une prise en compte du genre. Parmi les cadres juridiques présentés on pouvait retenir de celles qui suivent:

- **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948).** Cette déclaration a renforcé l'appel de la Charte pour une égalité entre hommes et femmes. Les articles applicables à l'habilité des femmes à s'adapter au changement climatique incluant le

droit à la propriété, le mariage consensuel, la liberté de mouvement, et l'égalité de protection devant la loi.

- **La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) (1979).** La CEDEF est connue comme le premier projet de loi international sur les droits de la femme ou les gouvernements s'engagent à entreprendre des actions pour la promotion et la protection des droits de la femme, à inscrire le principe d'égalité dans leur législation et à veiller à la rendre opérationnelle.

La CEDEF comporte des implications directes pour le changement climatique, exigeant des parties qu'elles prennent les mesures appropriées pour éliminer toutes formes de discrimination contre les femmes rurales, assurant ainsi leur pleine participation et leur implication à tous les niveaux de la planification du développement. Elle établit un lien avec les problèmes de population, mettant en évidence les droits maternels et reproductifs des femmes, qui renforcent leur pouvoir de prise de décision et leur égalité.

- **La Quatrième Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Femmes, Beijing (1995).** La présentatrice a rappelé la Déclaration et au Programme d'Action de Beijing (DPAB) dans lesquels les gouvernements et les Nations Unies se sont accordés pour promouvoir l'intégration transversale du genre dans les politiques, les programmes et les efforts de développement aux niveaux local, national, et international. Selon la présentatrice la déclaration de Beijing aborde des problèmes de population, les politiques sur l'accès aux terres et au crédit, et établit un lien explicite entre ces questions et le développement durable. Selon la présentatrice la DPAB comporte des objectifs stratégiques sur : les femmes, l'environnement et les ressources, et l'accès aux soins de santé des femmes, incluant des initiatives visant la santé sexuelle et reproductive.
- **Le Sommet de la Terre, Rio (1992).** On pouvait retenir de la présentation de Mme Bouaré Bintou que le Sommet de Rio a permis d'atteindre plusieurs avancées historiques liées au développement durable. L'Agenda 21 constitue un modèle pour le développement durable qui se réfère systématiquement aux positions et aux rôles des femmes, l'égalité de genre dans les secteurs comme la propriété foncière, la gestion des ressources, l'éducation et l'emploi.
- **La Convention des Nations Unies sur la Biodiversité (CDB) visant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité fut adoptée en 1992.** La présentatrice a une fois de plus identifié le lien entre CDB le développement durable et le changement climatique, et le rôle des femmes à savoir la connaissance des femmes sur la biodiversité et le niveau de sécurité alimentaire des ménages.
- **La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CLD) adoptée en 1994.** Selon la présentatrice cette Convention reconnaît le rôle des femmes dans les milieux ruraux et l'importance de la connaissance locale des femmes face aux problèmes tels que le changement climatique. La convention instruit les programmes d'actions nationaux "à veiller à une participation efficace des femmes et des hommes, particulièrement des utilisateurs des ressources, dont les agriculteurs, les pasteurs et leurs organisations.

- **Le Sommet du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (2000).** La présentation a indiqué que la Déclaration du Millénaire dans laquelle les Etats membres se sont engagés à définir un partenariat mondial abordant les besoins les plus urgents de développement mondial à travers des cibles et des échéances précises. La Déclaration vise “la promotion de l’égalité de genre et l’autonomisation des femmes comme moyens efficaces pour lutter la pauvreté, la faim et les maladies et pour stimuler un développement réellement durable.” Les huit OMD sont pertinents pour les égalités de genre, les dynamiques de population et le changement climatique.
- **Le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD), Johannesburg (2002).** A ce niveau la présentatrice a une fois de plus fait une analyse de la SMDD sous l’angle du genre qui devrait s’améliorer suite à l’appel du sommet pour des institutions plus efficaces et responsables permettant un accès égal aux femmes dans les processus décisionnels; intégrant la perspective genre et adoptant des systèmes de gestion soutenant tant les femmes que les hommes et améliorant l’accès aux soins de santé, à l’éducation, à la terre et au crédit.
- **Le Cadre d’Action de Hyogo (CAH) (2005).** Selon la présentatrice ce cadre développé lors de la Conférence sur la réduction des Risques des Catastrophes en vue de réduire substantiellement à l’horizon de 2015 les pertes dues aux catastrophes, intègre de manière explicite l’aspect genre dans la planification et l’intervention. Le CAH déclare qu’ “une perspective genre doit être intégrée à toutes les politiques, tous les plans, et tous les processus décisionnels en matière de gestion de risque des catastrophes, y compris pour l’évaluation des risques, l’alerte précoce, la gestion de l’information, l’éducation et la formation.”
- **La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), adoptée en 1992,** encourage les gouvernements à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) pour lutter contre le changement climatique. A travers le Protocole de Kyoto de 1997. Selon la présentatrice la décision /CP 18 SBI prise lors la COP 18 tenue à DOHA au Qatar en 2012 parle de la promotion de l’équilibre entre hommes et femmes et du renforcement de la participation des femmes dans les négociations de la Convention et dans la représentation des Parties au sein des organes créés en vertu de la Convention ou du Protocole de Kyoto.

2.5 Présentation du thème : « les effets du changement climatique sur la femme, un défi pour la femme malienne, par Mme Mama KOITE DOUMBIA, Présidente de FEMNET/MALI

De cette présentation on pouvait retenir que le Mali compte 51,6 % de femmes et 32,7% de la population active. Les femmes représentent 77% des travailleurs du secteur primaire et constituent 46% de la main d’œuvre. La majeure partie de la population vit dans la pauvreté et la situation des femmes reste très préoccupante.

La présidente de FEMNET/Mali a également indiqué dans sa présentation qu’à l’instar des autres pays sahéliens le Mali est aussi touché par les effets des changements qui se manifestent par l’avancée du désert, l’augmentation des températures, la rareté des pluies, l’assèchement des cours d’eau, les inondations, la détérioration de la nature etc. Les femmes pourvoyeuses de la nourriture et de l’eau potables sont les plus touchées par les effets des changements climatiques.

Selon la présentatrice les femmes jouent un grand rôle dans l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques. Par exemple en milieu rural, pour réduire la coupe du bois, les femmes pratiquent des activités alternatives à la coupe du bois. Pour cela, elles se sont organisées en coopératives et pratiquent des activités génératrices de revenus comme la transformation des fruits et légumes, le maraîchage à grande échelle, la construction des foyers améliorés, de petites unités de transformations des produits oléagineux comme le karité ; le sésame.

Les femmes sont les plus touchées par ces phénomènes car elles sont soumises aux travaux de subsistance des familles, travaux domestiques, travaux champêtres, recherche du bois, production maraîchère et céréalière pour les besoins alimentaires des ménages.

En milieu rural, 70% des personnes qui n'ont pas accès à la nourriture sont les femmes et enfants. Les femmes plus nombreuses que les hommes, constituent l'essentiel des pauvres, elles travaillent pendant de longues heures sans récolter assez pour être capable de franchir la marge de pauvreté absolue (1 dollar us).

Quant il n'y en a pas suffisamment pour manger, il arrive que la femme se prive de nourriture afin que les hommes et les enfants puissent manger.

Au Mali, la pauvreté touche 75% de la population, 68,8% vit en milieu rural et 88% de la population pauvre est constitué par les femmes.

Aussi 90% des besoins énergétiques des ménages proviennent du bois de chauffe et du charbon de bois. Cette situation conduit à la déforestation et les femmes ont été rendues responsables de ce phénomène.

Elle a fait des propositions de solutions et des perspectives d'avenir :

Compte tenu de la prise de position des femmes pour se faire entendre et les prendre en compte dans les questions environnementales, les femmes maliennes comptent à court et moyen terme :

- former éduquer et sensibiliser les organisations féminines sur les questions environnementales ;
- formation des femmes sur les énergies renouvelables ;
- formation des femmes sur tic ;
- formation des femmes sur le plaidoyer lobbying ;
- élaborer des projets et programmes en collaboration avec les structures de recherche et les services techniques sur l'adaptation des femmes aux changements climatiques ;
- multiplier les actions de plaidoyer en direction du gouvernement et des décideurs politiques pour la prise en compte du genre dans les questions liées à l'environnement ;
- lutter afin que les bailleurs de fonds allouent des fonds pour les questions environnementales des femmes et faire en sorte que ces fonds leur parviennent ;

FEMNET/Mali a entrepris des activités de plaidoyer et lobbying auprès du Gouvernement et des décideurs politiques afin que l'aspect genre soit pris en compte dans la politique générale de développement du pays sur les questions environnementales.

2.6. Discussions/débats

Suite aux différentes présentations des questions de compréhension et commentaires ont été soulevés par les participants. Les interrogations ont porté entre autres sur :

- Quelle explication donnée au paradoxe de prévalence de la sécheresse et des inondations de plus en plus fréquentes dans notre pays (cas de 2013) ?
- Quelle approche a adopté pour faire participer les femmes dans la prise de décision ?
- Le besoins de renforcer les capacités des organisations de la société civile,
- Comment influencer efficacement les politiques et programmes sur les changements climatiques ?
- La perception des changements climatiques par les femmes en milieu rural
- Les impacts des climatiseurs sur la santé de l'homme,
- Les pays en voie de développement vont-ils prendre des engagements de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre dans l'accord post 2015 en cours de négociations,
- L'état d'avancement du fonds climat Mali et ses mécanismes d'accès.

A toutes les préoccupations évoquées, des éléments de réponses satisfaisantes ont été apportées.

3. Conclusion et recommandations

La conférence a permis aux participants et surtout les médias d'avoir beaucoup d'information sur les changements climatiques, les enjeux des négociations de la COP19 et les droits des femmes et des hommes en lien avec les changements climatiques. Les organes de presse écrite et les radios vont produire des articles dans leurs journaux et radios respectifs pour informer l'opinion publique nationale.

A l'issue des travaux de la conférence les idées de recommandations suivantes ont émergés. Il s'agit de :

- La nécessité d'élaborer un plan d'action genre et changement climatique,
- Former, éduquer et sensibiliser les organisations féminines sur les questions environnementales
- Multiplier les actions de plaidoyer en direction du gouvernement et des décideurs politiques pour la prise en compte du genre dans les questions liées à l'environnement ;
- Lutter afin que les bailleurs de fonds allouent des fonds pour les questions environnementales des femmes et faire en sorte que ces fonds leur parviennent ;
- Elaborer des projets et programmes en collaboration avec les structures de recherche et les services techniques sur l'adaptation des femmes aux changements climatiques

ANNEXES

Annexe I : liste des participants